



Commune de Millonfosse

Arrêté N°2019-02/03

Millonfosse, 27 février 2019

**PORTANT REGLEMENTATION  
DE CIRCULATION AUTOMOBILE  
LE MARDI 14 MAI 2019**

Nous, Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la route et notamment ses articles CR R411.29 et 411.30 ;  
Vu le code pénal et notamment son article R.25 ;  
Vu la Loi n° 84.610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;  
Vu le décret n°91.582 du 19 juin 1991 pris en application de la loi précitée ;  
Vu le décret n°92.757 du 3 août 1992 modifiant le code de la route ;  
Vu l'arrêté du 26 août 1992 portant application du décret du 3 août 1992 ;  
Vu la demande du président du Comité d'organisation des 4 jours de Dunkerque d'organiser la course cycliste « 4 jours de Dunkerque » le mardi 14 mai 2019 et afin de faciliter le bon déroulement de cette épreuve ;  
Vu la nécessité de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public ;

*ARRETONS*

**Article 1<sup>er</sup>** : le mardi 14 mai 2019, de 14 heures à 17 heures, la circulation des véhicules sera interdite sur le parcours emprunté par les coureurs, c'est à dire route d'Hasnon, rue Roger Salengro, rue du 8 mai 45 vers St Amand les Eaux.

**Article 2** : le stationnement des véhicules sera interdit de 8h à 17 h dans les rues ci-dessus pendant toute la durée de la course. Les riverains sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sortir leurs véhicules du circuit avant 8 heures ce jour-là et ce, jusqu'à la fin de l'épreuve.

**Article 3** : des panneaux de signalisation et barrières seront posés par les organisateurs de la course (24 heures avant la course)

**Article 4** : les véhicules en infraction seront enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

**Article 5** : Le présent arrêté sera transmis à : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Amand



Le maire,

**Michel LEFEBVRE**



Mairie de Millonfosse - 75 Route d'Hasnon 59178 Millonfosse - tél. 03 27 48 53 98 - fax. 03 27 48 48 53  
courriel millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Internet millonfosse.fr

ensemble, imaginons la réalité de demain